



Ordonnance de télécom CRTC 2015-422

Version PDF

Autre référence : 2015-394

Ottawa, le 14 septembre 2015

CityWest Telephone Corporation – Approbation définitive d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
CityWest Telephone Corporation	122 122A	22 juillet 2015 13 août 2015

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général